

*Initier des analyses de laboratoire pour le suivi
systématique de la clientèle atteinte de diabète*

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Aux pharmaciennes :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

PROFESSIONNEL(S) VISÉ(S) :

- Les infirmières et les pharmaciennes de l'UMF-GMF de Cité de la santé et du GMF Ste-Rose.
- Les infirmières et les pharmaciennes du Centre régional du diabète de Laval

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :

Si oui, lequel : Non

CLIENTÈLE(S) VISÉE(S) :

La clientèle adulte inscrite à un « Suivi systématique de la clientèle atteinte de diabète » ou au Centre régional du diabète de Laval.

INTENTION(S) CLINIQUE(S) :

Assurer un suivi systématique des analyses de laboratoire.

CONDITION(S) D'INITIATION :

Être référé par le médecin traitant au suivi systématique de la clientèle atteinte de diabète de l'UMF-GMF Cité de la santé ou de GMF Ste-Rose ou au Centre régional du diabète de Laval au moyen d'une ordonnance individuelle.

CONTRE-INDICATION(S) :

Aucune.

| | | |
|---------------------------------|---------------------------|-------------|
| EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009 | DATE PRÉVUE DE RÉVISION : | N° : OC-044 |
| RÉVISÉE LE : | PAGE : 1 | DE : 6 |

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Aux pharmaciennes :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

DIRECTIVE(S) :

UMF-GMF Cité de la santé et GMF Ste-Rose

- Planifier avec l'usager les analyses de laboratoires indiquées dans le tableau ci-dessous en prévision de la visite de l'usager avec son médecin, l'infirmière ou la pharmacienne.

| Analyses | Fréquence des prélèvements | | | | |
|--|----------------------------|------------------------------------|----------------|-----------------|-------------------|
| | avant Tx | q mois | q 3-4 mois | q 6 mois | Annuel |
| Glycémie à jeun, FSC, E+, CK, analyse d'urine, | ✓ | | | | ✓ sauf CK |
| A1C (suivi) | ✓ | | ✓ (1) | ✓ (2) | |
| Bilan lipidique, ALT | ✓ | | Si non optimal | | Si optimal |
| Créatinine sérique | ✓ | | | si néphropathie | sans néphropathie |
| M.A.U. sur miction aléatoire | ✓ | x 2 (si 1 résultat est positif) | | | ✓ si normal |
| Bilan annuel particulier | | | | | Prescrit par Md |

(1) Ou selon le plan de traitement individualisé.

(2) Aux 6 mois si le contrôle glycémique est optimal et stable depuis une année.

CK = Créatinine kinase

A1c = Hémoglobine glycosylée

M.A.U. = Microalbuminurie

| | | |
|---------------------------------|---------------------------|-------------|
| EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009 | DATE PRÉVUE DE RÉVISION : | N° : OC-044 |
| RÉVISÉE LE : | PAGE : 2 | DE : 6 |

*Initier des analyses de laboratoire pour le suivi
systématique de la clientèle atteinte de diabète*

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

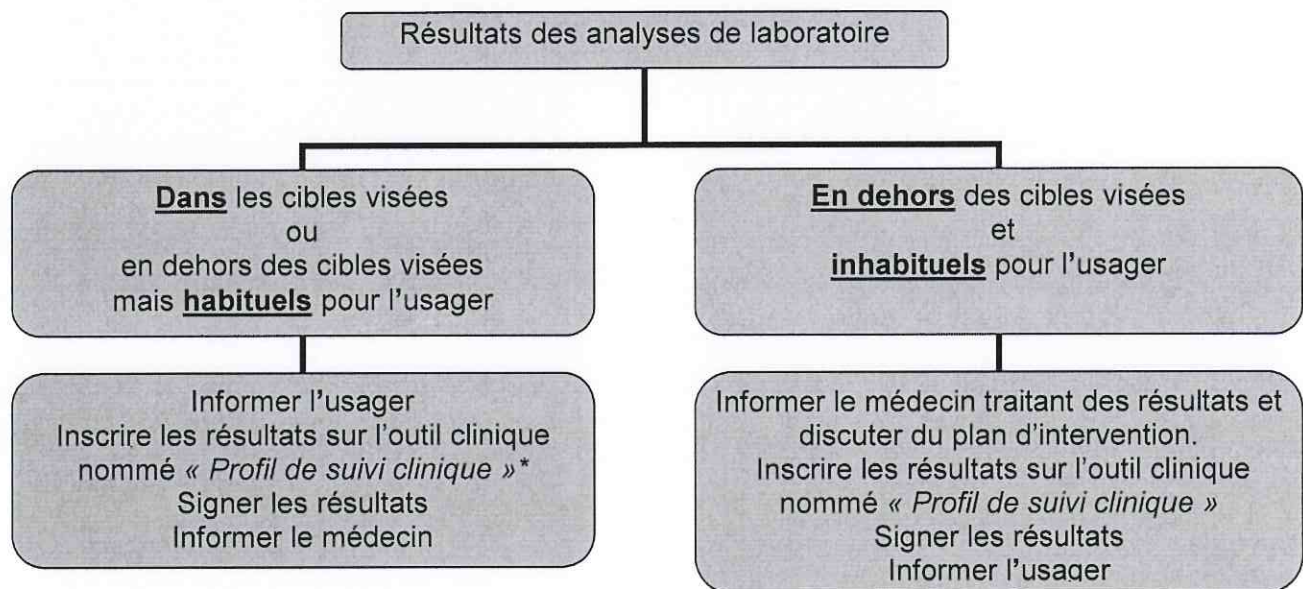
Aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Aux pharmaciennes :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

- Recevoir les résultats des analyses de laboratoire et les signer.
- Informer l'utilisateur des résultats des analyses effectuées suivant l'algorithme :



* Tiré du document « Suivi systématique de la clientèle atteinte de diabète »

EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-044

RÉVISÉE LE :

PAGE : 3

DE : 6

*Initier des analyses de laboratoire pour le suivi
systématique de la clientèle atteinte de diabète*

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Aux pharmaciennes :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

Centre régional du diabète de Laval

Les nouveaux-cas

- Le professionnel (l'infirmière ou le pharmacien) qui fait l'évaluation des nouvelles demandes et les priorise remet à la commis du Centre régional du diabète une requête de laboratoire pour les analyses suivantes :

| | |
|---------------------|----------------|
| ▪ Triglycérides | ▪ ALT |
| ▪ Cholestérol total | ▪ Électrolytes |
| ▪ Glucose à jeun | ▪ A1C |
| ▪ FSC | ▪ Fructosamine |
| ▪ Créatinine | |

- Inscrire le nom du médecin de famille sur la requête
- Le professionnel s'assure que l'utilisateur sera informé de faire les analyses de laboratoire deux semaines avant son rendez-vous avec l'endocrinologue.
- L'endocrinologue reçoit et informe l'utilisateur des résultats des analyses de laboratoire.

Les suivis

- Le professionnel (l'infirmière ou le pharmacien) qui rencontre l'utilisateur avant la visite prévue avec l'endocrinologue remet à l'utilisateur une requête de laboratoire pour les analyses suivantes :

- Créatinine
- ALT
- Électrolytes
- A1C
- Fructosamine
- Microalbuminurie sur miction aléatoire

- Inscrire le nom du dernier endocrinologue qui a vu l'utilisateur sur la requête.
- Le professionnel informe l'utilisateur qu'il doit faire ces analyses de laboratoire deux semaines avant son prochain rendez-vous avec l'endocrinologue, soit à chaque 2 à 3 mois.
- L'endocrinologue reçoit et informe l'utilisateur des résultats des analyses de laboratoire.

EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-044

RÉVISÉE LE :

PAGE : 4

DE : 6

*Initier des analyses de laboratoire pour le suivi
systématique de la clientèle atteinte de diabète*

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Aux pharmaciennes :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

RÉFÉRENCE(S) AUX OUTILS CLINIQUES :

- Millette, B., Toussaint, S., Demers H., Gros d'Aillon, F., Brusselaers, L. et Boucher, S. (2006). *Suivi systématique de la clientèle atteinte de diabète*. Laval : CSSS de Laval Unité de médecine familiale de Cité de la santé – Groupe de médecine de famille [document inédit].

RÉFÉRENCE(S) :

- Association canadienne du diabète. (2008). Lignes directrices de pratique clinique 2008 de l'Association canadienne du diabète pour la prévention et le traitement du diabète au Canada.. *Canadian Journal of Diabetes*, 32 (suppl. 2) : S1 à S225.

EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-044

RÉVISÉE LE :

PAGE : 5

DE : 6

*Initier des analyses de laboratoire pour le suivi
systématique de la clientèle atteinte de diabète*

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Aux pharmaciennes :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

PERSONNE(S) ET/OU INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- Dr Jean Rivest
Responsable médical du GMF de Cité de la santé et médecin répondant
- Dr Long
Chef médical, Centre régional du diabète
- Maryse Pruneau
Infirmière clinicienne, Centre régional du diabète
- Johanne LeBel
Infirmière clinicienne et éducatrice certifiée en diabète
- Caroline Rivest
Pharmacienne, Centre régional du diabète
- Caroline Ducasse
Conseillère clinique DSI – médecine métabolique
- Marie-France Dubois
Conseillère clinique DSI – 1ere ligne et services généraux

RÉDIGÉ PAR

Solange Boucher, inf. M.Sc.

Conseillère clinique en soins de première
ligne à l'UMF-GMF de CSL

Signature

Date

Hélène Demers

Pharmacienne à UMF-GMF de CSL

Signature

Date

Caroline Ducasse

Conseillère clinique médecine métabolique

Signature

Date

15/02/2010

RECOMMANDÉ PAR

Comité pour l'application de la LOI 90
Comité des activités professionnelles

2009-10-01

2009-10-26

APPROUVÉ PAR

DR DENNIS MALCOLM

Président du CMDP

Signature

Date

Dr Hélène Long, endocrinologue

Médecin répondant **

Signature

Date

5/11/2009

18/02/2010

* Seulement pour ordonnance collective comportant des médicaments

** Seulement pour ordonnance collective concernant la pratique dans la communauté (lien avec les pharmacies communautaires)

EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-044

RÉVISÉE LE :

PAGE : 6

DE : 6